

# **SNTRS-CGT**

**Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique CGT (CNRS, INSERM, INRIA, IRD)**

7 rue Guy Môquet Bt N BP8 94801 VILLEJUIF Cedex - Tél : 01 49 58 35 85 - Fax : 01 49 58 35 33- mél : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr

## **EN BREF**

**N° 17 – 5 avril 2000**

### **INSERM : mobilisation contre la réorganisation du Siège**

Le CTPC avait été convoqué le 29 mars 2000 pour examen de deux textes concernant :

- 1) Un projet de réorganisation du siège de l'INSERM
- 2) Des modifications des modalités d'évaluation des chercheurs.

Ce CTPC faisait suite à la convocation d'un précédent CTPC le 23 mars sur le même ordre du jour. L'ensemble des syndicats (CFTC, SGEN-CFDT, SNCS-FSU, SNIRS-CGC, SNTRS-CGT) avaient refusé de siéger à ce CTPC pour protester contre les modalités de la mise en place de la réorganisation du Siège et l'absence de transparence, d'information et de concertation. Les personnels du Siège se sont fortement mobilisés : deux pétitions successives ont été signées chacune par plus de 130 personnes et plus de 80 d'entre elles étaient présentes dans la salle du CTPC (ce qui est exceptionnel pour l'INSERM). Les représentants des organisations syndicales ont exigé le report du vote sur ces textes afin qu'une véritable concertation soit engagée, en précisant qu'il ne s'agit pas de «bloquer» les réformes mais de prendre le temps nécessaire au débat. Claude GRISCELLI, DG de l'INSERM, a annoncé qu'il retirait le second point concernant l'évaluation des chercheurs mais qu'il maintenait le vote sur la réorganisation du Siège, au mépris des personnels administratifs : «Votons aujourd'hui en CPTC les orientations et ensuite je m'engage à organiser une concertation». Ainsi, pour la Direction de l'INSERM, le dialogue social c'est «on vote d'abord et on discute ensuite» ! Devant ce blocage, les représentants des organisations syndicales ont refusé de se prononcer sur ce texte d'où le résultat du vote : 10 avis favorables (administration), 10 refus de vote (syndicats). Ce texte doit ensuite être soumis au vote du CA de l'INSERM, fixé au 13 avril.

#### **L'action se poursuit**

Devant l'attitude méprisante du DG, les personnels du siège sont "très remontés" et lors d'une nouvelle AG vendredi 31 mars, ils ont décidé :

- 1)d'organiser une consultation de l'ensemble des personnels du Siège pour une grève le 13 avril, date du prochain CA ;
- 2)d'étendre l'action aux personnels des Administrations Déléguées Régionales (ADR) aussi concernées ;
- 3)de faire remonter les besoins, service par service, en termes d'emplois, de moyens, de formations ... ;
- 4)d'appeler à une autre AG des personnels du Siège le jeudi 6 avril à 13 heures.

Pour le SNTRS, cette réorganisation ne concerne pas seulement les personnels au Siège et dans les ADR, mais aussi toutes les unités et donc l'ensemble des personnels de l'Institut par les orientations proposées concernant l'Evaluation, l'Informatique ... Nous allons appeler largement à la mobilisation pour le CA du 13 Avril. Nous demandons aux Ministres de la Recherche et de la Santé d'intervenir auprès de C. Griscelli pour qu'il renonce à ces projets et qu'il ouvre des négociations.

### **IRD (ex ORSTOM) : défense des personnels précaires (CEC)**

Après l'envoi par la Direction de l'IRD de lettres mettant fin aux contrats de 10 "Contrats Emplois Consolidés" (CEC), les personnels de l'IRD (ex ORSTOM) se sont fortement mobilisés, en particulier à Montpellier (grève reconductible, distributions de tracts à la population, rencontres avec les élus) pour l'arrêt de la procédure de licenciement engagée par la direction de l'IRD à l'encontre de ces 10 salariés.

Le 31 mars une délégation des personnels, avec les organisations syndicales locales et nationales, ont imposé à la Direction une rencontre pour exiger :

- l'ouverture de postes permettant de les recruter,
- une solution d'attente pour éviter le chômage aux personnels concernés,
- qu'elle demande des moyens exceptionnels au Ministère de la recherche pour les 10 personnes concernées à court terme et pour les 35 autres CEC de l'IRD, notamment.

Après plus de trois heures de discussions difficiles, la Direction de l'IRD a refusé de s'engager sur toutes les questions et revendications posées.

Face à l'attitude bloquée de la Direction, afin de la faire céder, l'action doit de développer.

Une AG des personnels s'est tenue le 3 avril à Montpellier. Elle a décidé d'organiser de multiples actions et d'appeler à la grève, le 13 avril, jour de la tenue du prochain CA de l'IRD.

Nous vous appelons à soutenir la lutte des personnels de l'IRD en intervenant auprès de la Direction de l'organisme et du Ministère de la recherche, pour l'arrêt de la procédure de licenciement et la stabilisation immédiate de la situation des personnels en vue de leur titularisation.

Tel : 01 48 03 77 02  
Fax : 01 40 36 25 40  
Ministère de la Recherche

(M. Racine du cabinet du Ministre)  
Tel : 01 55 55 83 40  
Fax : 01 55 55 84 37

### CNRS : suite des recours pour la requalification des CES

#### Bataille sur la Précarité au CNRS

##### a) bataille juridique des 3 personnes sur CES au CNRS :

Rappel : Pierre NOARO, dessinateur industriel a été embauché en CDD à la 4ème circonscription Gif-ORSAY, après la lutte des personnels et la requalification du CES en CDI obtenue au Conseil des Prud'hommes.

Nous avons gagné au Tribunal des conflits qui a confirmé la compétence du Conseil des Prud'hommes pour les CES. Pierre NOARO passera devant la Cour d'appel le 20 septembre 2 000, pour obtenir confirmation de son CDI au CNRS.

Mesdames Marie-Christine ZAOUI (CES à Orsay) et SCHMIDT (CES à Toulouse) doivent repasser devant le Conseil des Prud'hommes.

##### b) Bataille dans les laboratoires :

20 % de précaires dans les laboratoires et services généraux du CNRS : CES, stagiaires, CDD, vacataires, post-doc. La politique de précarisation de l'emploi se confirme dans les laboratoires ! Toute occasion est bonne : départ à la retraite, mutation sans remplacement sur poste...

C'est dans les laboratoires que doit se créer le rapport de forces sur l'enjeu de l'emploi de titulaire.

Partout il faut avoir connaissance des CONTRATS DE TRAVAIL des précaires et faire l'état des incohérences en terme de salaire, de qualification, d'heures de travail, de congés, de protection sociale. Les emplois à caractère permanent doivent être occupés par des personnels titulaires, avec des salaires prenant en compte les qualifications.

### Résultats du deuxième tour des élections de représentativité des personnels non titulaires au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et à l'IRD

La faiblesse du nombre de participants au vote ne nous permet pas de tirer d'enseignement bien sérieux de cette consultation.

	CNRS	INSERM	INRIA	IRD
<b>Inscrits</b>	<b>1524</b>	<b>515</b>	<b>168</b>	<b>84</b>
<b>Votants</b>	<b>113</b>	<b>53</b>	<b>32</b>	<b>18</b>
Blancs ou nuls	4	2	4	2
FSU	15	7	4	0
FNSAESR-CSEN	2	3	0	0
SUD	9	6	0	1
<b>FERC-CGT</b>	<b>27</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>5</b>
FEN-UNSA	2	0	1	2
FER-CFE-CGC	10	1	0	0
SGEN-CFDT	21	17	13	3
SHU	1	6	0	0
SNPREES-FO	16	5	1	3
SCENRAC-CFTC	6	3	0	2

### CNRS : Elections au Comité national

Le dépouillement du premier tour des élections au Comité National pour les collèges A1 et A2 aura lieu le 11 avril prochain.

Le premier tour de ces élections pour les collèges B et C se déroulera entre le 20 mai et le 19 juin prochain.

Voici le nombre de listes présentées pour les 40 sections du CN (collèges B et C) :

	Collège B1	Collège B2	Collège C
SNTRS-CGT	7	0	38
SGEN-CFDT	36	31	32
SNCS-FSU	39	0	0
SNESUP/SNCS-FSU	0	29	0
SNPTES-FEN-UNSA	0	0	34
SNPREES-FO	2	6	21
Autonomes/Indépendants	16	13	0

**Votez et faites voter pour les listes du SNTRS-CGT!**